

**Offre d'assurance non vie :  
une revue de la littérature récente**

**par Georges Dionne**

Cahier de recherche 98-01  
Janvier 1998

ISSN : 1206-3290

---

\* L'auteur remercie Martin Boyer, Marie-Gloriose Ingabire, Rémi Moreau, Jean Roy et deux arbitres pour leur aide et commentaires. La recherche bibliographique a été financée par le FCAR (Québec) et le CRSH (Canada).

## **Offre d'assurance non vie : une revue de la littérature récente**

**Georges Dionne**

Georges Dionne est professeur de finance et titulaire de la Chaire de gestion des risques à l'École des Hautes Études Commerciales.

---

*Copyright © 1998. École des Hautes Études Commerciales (HEC) Montréal.  
Tous droits réservés pour tous pays. Toute traduction ou toute reproduction sous quelque forme que ce soit est interdite. Les textes publiés dans la série des Cahiers de recherche HEC n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

# Offre d'assurance non vie : une revue de la littérature récente

par Georges Dionne\*

## Résumé

Dans cet article, nous présentons une revue de la littérature sur l'offre d'assurance non vie. Nous insistons sur le fait qu'un assureur est un intermédiaire financier qui réduit les coûts de transaction dans l'économie en permettant à des agents de se protéger contre certains risques, tout en finançant des projets d'investissements financiers ou d'autres natures. Comme, pour tout preneur de risque, l'assureur doit toujours avoir à l'esprit les interrelations entre tous les risques de son portefeuille lorsqu'il offre différents produits. Les activités de tarification doivent être coordonnées avec celles des placements financiers et la prise en charge de certains risques non parfaitement diversifiables doit être coordonnée avec les activités de diversification du risque agrégé de l'assureur. Plusieurs sujets sont abordés, dont la tarification financière de l'assurance, les cycles, la réglementation, les structures de marché, les économies d'échelle, les problèmes d'information assureurs–assurés, la gestion des risques et la participation gouvernementale.

*Mots clés : Tarification financière de l'assurance, cycles, réglementation, structures de marché, économies d'échelle, problèmes d'information, gestion des risques et participation gouvernementale.*

## Abstract

We present, in this article, a literature review of non-life insurance supply. We put the emphasis on the fact that insurers are financial intermediaries that reduce transaction costs in the economy by allowing the protection of agents against many risks and by financing all investment projects. As any risk taker, the insurer must always take into account of interrelationships between risks in its portfolio when offering different products. Insurance tarification must be coordinated with financial investments and participation in non-diversifiable risks must be coordinated with diversification of global risk. Many subjects are discussed, as financial insurance tarification, cycles, regulation, market structures, economies of scale, information problems between insurers and insureds, risk management and governmental participation.

*Keywords : Financial insurance tarification, cycles, regulation, market structures, economies of scale, information problems, risk management and governmental participation.*

## Introduction

Le but de cet article est de présenter une revue de la littérature sur l'offre d'assurance non vie en mettant l'emphase sur ses aspects économiques et financiers. Jusqu'à maintenant, très peu d'auteurs ont traité de ces aspects en détail. Nous nous sommes plutôt confinés aux aspects actuariels, à la demande et aux institutions.

L'offre d'assurance ne peut pas être abordée comme celle d'un produit traditionnel en certitude, ni même en incertitude. Il ne s'agit pas de se limiter à retenir la technologie la plus efficace, d'en évaluer les coûts de production, de fixer un prix en tenant compte de la concurrence, de développer une stratégie de mise en marché et de distribuer le produit final.

Pour pouvoir aborder l'offre d'assurance, il faut d'abord comprendre les principaux concepts qui y sont rattachés. Le premier concept à connaître est celui du risque. Sans risques, il n'y aurait pas d'assurance.

Pour notre propos, un risque est une exposition à une probabilité d'accident pouvant générer des pertes. La plupart des pertes sont d'ordre économique et ce sont ces pertes qui préoccupent les assureurs. Le rôle de l'assurance est de transférer des risques individuels à des assureurs qui construisent des portefeuilles pour les diversifier (voir Chiappori, 1996, pour un exposé plus complet sur la définition du risque et des différents concepts qui y sont rattachés; voir également Eeckhoudt et Gollier, 1995).

Les notions traditionnelles de prix et de quantités doivent également être redéfinies. On parle plutôt d'offre de contrats contingents (ou de polices) qui donnent des garanties de protection contre des pertes associées à des événements aléatoires ayant des probabilités et des coûts conditionnels souvent non bien identifiés ex-ante (ou à la signature des contrats). À ces contrats, sont associées des primes qui tiennent compte de l'espérance mathématique des réclamations du risque assuré, des différents coûts de transaction, mais également du risque global de l'assureur.

En fait, un assureur est un intermédiaire financier qui reçoit des fonds des assurés ou de la dette contingente lui permettant de créer des portefeuilles d'actifs financiers et de compenser adéquatement les victimes d'accident. En général, tout intermédiaire financier a comme rôle principal de réduire les coûts de transaction dans les marchés. Par exemple, les banques réduisent les coûts de transaction entre les investisseurs et les entrepreneurs en convertissant les dépôts des premiers en prêts pour financer les seconds. L'assureur réduit également les coûts de transaction dans l'économie en permettant à des agents économiques de se protéger contre certains risques (non diversifiables), tout en finançant différents projets d'investissements financiers.

Comme pour tout preneur de risques, l'assureur doit toujours avoir à l'esprit les interrelations entre les différents risques de son portefeuille total lorsqu'il offre des produits. Les récentes contributions sur les liens entre les risques financiers et les activités d'assurance montrent l'importance de bien coordonner toutes les activités de gestion des risques des assureurs. D'une part, les activités de tarification doivent être coordonnées avec celles des placements financiers et, d'autre part, la prise en charge de certains risques assurables non parfaitement diversifiables doit être coordonnée avec l'offre de produits ou de contrats qui garantissent une diversification du risque agrégé de l'assureur. Finalement, les risques non diversifiables et non transférables doivent être gérés avec des techniques appropriées de plus en plus sophistiquées. En d'autres termes, suite à la croissance rapide des marchés financiers, associée en grande partie aux produits dérivés, il est de plus en plus difficile de concevoir le rôle de l'assureur comme celui d'offreur de contrats par ligne de produits (dont les primes ne reflètent que les risques actuariels et les coûts de cette ligne spécifique de produits) qui utilise la réassurance pour se protéger contre certaines fluctuations du risque agrégé d'un groupe de polices.

Une autre caractéristique de l'offre d'assurance réside dans les différentes asymétries d'information que les assureurs doivent gérer avec les participants aux différents contrats. Les problèmes de risque moral et d'antisélection dans les relations assureurs-assurés expliquent différentes conditions de contrats bien connues comme les franchises et les bonus-malus. Ce qui est moins bien maîtrisé, c'est l'effet de la fraude à l'assurance sur les natures des contrats d'assurance (types ou garanties). Les problèmes d'information (ou d'agence) entre les actionnaires, les dirigeants et les clients expliquent les différentes formes d'organisation des entreprises, alors que les types de risque et les asymétries d'information assureurs-assurés auraient plutôt tendance à expliquer les différences entre les conditions contractuelles.

La réglementation de l'assurance privée est encore très présente dans différents pays. Elle peut être justifiée de plusieurs façons. Les deux causes les plus souvent rencontrées sont la difficulté des consommateurs à bien différencier les produits et les problèmes de solvabilité des assureurs. D'autres formes d'interventions publiques affectent le fonctionnement des marchés : mentionnons l'offre gouvernementale de certaines protections et l'obligation de s'assurer dans certains marchés. La présence des gouvernements comme assureurs n'est pas toujours bien justifiée car l'assurance n'est pas vraiment un service public (Neiertz, 1990), même si certaines maladies ou accidents peuvent générer des externalités.

La disponibilité de l'assurance est devenue une préoccupation importante depuis quelques années suite à un très mauvais cycle de catastrophes naturelles et à une préoccupation sociale grandissante liée aux risques de pollution. Les marchés financiers offrent maintenant des substituts à l'assurance; celle-ci n'est plus nécessairement considérée comme l'instrument naturel de protection contre ces risques. En particulier, l'offre